

Procès-verbal du conseil municipal du 11 avril 2023.



Commune nouvelle de CHAZEY-BONS

CONSEIL MUNICIPAL du 11 avril 2023.

Etaient Présents : Bruno FORT - Sophie GROS - Emile PERRAUD - Cécile MICHAUD - Christian COCHET, adjoints.

Bernard MICHAUD - Thierry LEGER – Christine LECHON, conseillers municipaux.

Absents excusés : Marie DICORATO – Patricia JANTET - Annabelle LEANDRO – David COUNORD.

Pouvoir : Julio CASTANEDA à Christian COCHET – Frédérique MOISSET à Emile PERRAUD - Francisco MARTINEZ à Sophie GROS.

Secrétaire de séance : Thierry LEGER.

Rédactrice du procès-verbal : Adeline GAUDICHEAU.

La séance est ouverte à 19 h, M. Thierry LEGER est nommé secrétaire de séance.

M. le Maire souhaite ajouter à l'ordre du jour au point n°2 : « délibérations », une délibération ayant pour objet le « Transfert des résultats budgétaires du budget eau et du budget assainissement de la commune à la Communauté de communes Bugey Sud ».

Accepté à l'unanimité.

1) **Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 22 mars 2023.**

Le procès-verbal est validé à l'unanimité.

2) **Délibérations.**

- **Approbation du compte de gestion 2022 – Budget Général et budgets annexes.**

Monsieur FORT rappelle que toutes les pièces ont été étudiées en commission finances.

Il communique les résultats de clôture de l'exercice 2022.

Le conseil municipal :

- Prend connaissance des comptes de gestion 2022 du budget général et des budgets Eau et Assainissement établis par le trésorier, comptable de la collectivité. Ils sont approuvés à l'unanimité.

- **Vote du compte administratif 2022 du Budget Général, du Budget Eau et du Budget Assainissement :**

Le conseil prend connaissance du compte administratif du Budget Général qui s'établit comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	814 436.13 €	931 717.06 €
Investissement	160 199.06 €	106 513.20 €
Report au 002 (2021)		906 489.27 €
Report au 001 (2021)		115 953.57 €
Reste à réaliser	225 000.00 €	212 000.00 €
Total	1 199 635.19 €	2 272 673.10 €
Résultat de clôture		1 073 037.91 €

Le conseil prend connaissance du compte administratif du Budget Eau qui s'établit comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	58 809.96 €	52 185.19 €
Investissement	29 561.95 €	43 108.19 €
Report au 002 (2021)		78 469.49 €
Report au 001 (2021)	3 978.19 €	
Reste à réaliser (investissement)	35 765.94 €	0.00 €
Total	128 116.04 €	173 762.87 €
Résultat de clôture		45 646.83 €

Le conseil prend connaissance du compte administratif du Budget Assainissement qui s'établit comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	57 712.73 €	73 234.69 €
Investissement	86 712.26 €	69 601.35 €
Report au 002 (2021)		6 143.46 €
Report au 001 (2021)		74 871.48 €
Reste à réaliser (investissement)	11 241.74 €	0.00 €
Total	155 666.73 €	223 850.98 €
Résultat de clôture		68 184.25 €

Monsieur le Maire ayant quitté la salle des délibérations, le conseil municipal les vote à l'unanimité.

- **Affectation des résultats – Budget Général.**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022, Considérant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de : 1 023 770.20 €

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2022,

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat.

Considérant que les budgets EAU et ASSAINISSEMENT sont clôturés au 31/12/2022 suite au transfert de compétence, leurs résultats seront intégrés dans le budget général mais étant reversés en totalité à la CCBS, ils ne participeront pas au calcul de l'affectation.

Il décide d'affecter le résultat comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
Résultat de l'exercice	117 280.93 €
Résultats antérieurs de l'exercice R002	906 489.27 €
Résultats à affecter	1 023 770.20 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Solde d'exécution cumulé de la section d'investissement (001)	62 267.71 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	- 13 000.00 €
Besoin de financement	0.00 €
AFFECTATION	1 023 770.20 €
Affectation en réserves en recettes d'investissement au 1068	0.00 €

- **Vote des taux des contributions directes 2023.**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2022-15 du 06/04/2022, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts à :

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 22.13 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 23.03 %

Il explique que depuis 2020, le taux de taxe d'habitation (TH) était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus consécutivement à la réforme de la fiscalité directe locale.

A partir de 2023, le taux de TH sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B *sexies* du CGI.

Le Conseil Municipal sur proposition de la commission des finances et après délibération, à l'unanimité :

DECIDE de maintenir les taux d'imposition en 2023 par rapport à ceux de 2022 et de les porter à :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 22.13 %

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 23.03 %

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) : 9.87%

- **Approbation du Budget Primitif 2023 – Budget Général.**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2023 du Budget Général arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 11 mars 2023, comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 984 804.34 €	1 984 804.34 €
Section d'investissement	1 374 728.33 €	1 374 728.33 €
TOTAL	3 359 532.67 €	3 359 532.67 €

Mme Christine LECHON exprime son inquiétude quant aux prévisions des charges de personnel qui lui paraissent élevées.

Vote : 11 voix pour et 1 voix contre (Mme Christine LECHON).

- **Transfert des résultats budgétaires du Budget Eau et du Budget Assainissement de la commune à la Communauté de communes Bugey Sud.**

M. le maire explique que conformément à la délibération de principe prise en date du 06/04/2022 et à la charte de transfert, le transfert de compétences s'accompagne du transfert des résultats budgétaires du Budget eau et du Budget assainissement de la commune à la Communauté de communes Bugey Sud.

La commune a clôturé son budget eau et son budget assainissement au 31 Décembre 2022 et approuvé par délibération en date du 11/04/2023 les comptes de gestion et comptes administratifs du budget eau et du budget assainissement. Les résultats constatés à la clôture des comptes sont les suivants :

Compétence	Excédent ou Déficit	Section	Résultat
Eau	Excédent	Fonctionnement	71 844.72 €
Eau	Excédent	Investissement	9 568.05 €
Assainissement	Excédent	Fonctionnement	21 665.42 €
Assainissement	Excédent	Investissement	57 760.57 €

Le transfert de ces résultats à la Communauté de communes doit faire l'objet d'une écriture budgétaire à inscrire au budget principal de la commune. Les émissions à prévoir sont les suivantes :

Transfert du résultat de fonctionnement :

- Mandat depuis le budget général imputé sur le compte 678 pour un montant de 93 510.14 €

Transfert du résultat d'investissement :

- Mandat depuis le budget général sur le compte 1068 pour un montant de 67 328.62 €

Vote : pour à l'unanimité.

3) Informations diverses.

M. le Maire informe le conseil :

- Que la date contractuelle de commencement des travaux d'extension du groupe scolaire est fixée au 29/03/2023 pour une durée de 12 mois dont 1 mois de préparation.

Et qu'une réunion de préparation aura lieu le lundi 17/04/2023 à 10h30 à l'école de la Louvatière en présence du maître d'œuvre, des entreprises et des bureaux d'étude et de diagnostic.

- Du recrutement de Mme Nathalie NORMAND qui rejoindra le service administratif le 02/05/2023.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 h.

Le présent procès-verbal est établi, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales portant compte-rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 11 avril 2023.

A Chazey-Bons, le 11/04/2023.

**Le Secrétaire de séance,
Thierry LEGER.**

**Le Maire,
Philip LALLEMENT.**

